Image not found or type unknown

Donation d'un terrain familiale

Par **mimi97432**, le **27/09/2016** à **20:21**

Bonjour j'aurai 3 questions a poser svp
Mes parents ont décidés de faire une donation du terrain familiale ou il y a trois maisons . La maison qui me reviendrai a été expertisé par un professionnel de l'immobilier et a été estimée a 150 000€

-pourriez vous m'indiquer a combien s'élèverai approximativement le montant des taxes et des frais de donations et de frais de notaire svp?
-que faire et surtout comment faire pour éviter quelques recours que ce soit de la part de l'autre héritier une fois le partage ou le décès de l'usufruitier afin que tout recours soit impossible ?
-dans le cas de non paiement de l'acte par l'autre héritier,sera t'il possible de Récupèrer mon acte? En sachant qu'une division sera faite .

Merci a vous bien cordialement

Par **mimi97432**, le **28/09/2016** à **10:39**

Personne pour me renseigner?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés